

COMMUNIQUE DE PRESSE du 23 NOVEMBRE 2017

**A l'occasion du 25 novembre,
le HCE appelle à une mobilisation inédite contre les violences faites aux femmes**

Ces dernières semaines, les violences sexistes et sexuelles ont fait l'objet d'une mobilisation citoyenne sans précédent et d'une prise de conscience collective. La hausse de 30% des plaintes déposées en gendarmerie en octobre est un signal positif : ce mouvement doit être accompagné et amplifié. **Le Haut Conseil à l'Égalité appelle à une mobilisation politique inédite qui marquerait un tournant quantitatif et qualitatif dans la lutte contre toutes les violences faites aux femmes** (agressions sexuelles, violences faites aux femmes en ligne, violences au sein du couple, harcèlement sexuel au travail, prostitution, ...).

Au-delà de l'annonce, que le HCE a saluée, d'un projet de loi visant à mieux condamner les violences sexuelles, **les besoins sont massifs et les attentes très fortes en matière de :**

- **moyens humains et financiers : le HCE appelle à accroître les moyens financiers dédiés, en particulier en direction des associations spécialisées qui accompagnent les victimes au quotidien et font face à un déferlement d'appels**, suite au mouvement #MeToo et #BalanceTonPorc. Il apparaît également nécessaire que l'Etat prenne en charge à 100% les soins liés aux troubles psychotraumatiques. A ce jour, le 5^{ème} plan interministériel de lutte contre toutes les violences faites aux femmes 2017-2019 est doté d'un budget de 100 millions d'euros. Rappelons qu'en juillet, l'Espagne a voté un pacte contre les violences au sein du couple, doté d'un budget de 1000 millions d'euros sur 5 ans. Fin octobre, le Gouvernement Québécois a quant à lui annoncé le déblocage immédiat de 700 000€ supplémentaires destinées aux organisations spécialisées.

- **formation des professionnel.le.s** : détecter, accompagner les victimes et sanctionner efficacement les agresseurs nécessite l'appréhension des mécanismes d'emprise et de la culture des violeurs. **La lutte contre les violences sexistes requiert donc la formation obligatoire, tant initiale que continue, de tou.te.s les professionnel.le.s** (médecins, travailleur.euse.s sociaux.ales, personnels d'éducation, forces de l'ordre, magistrat.e.s, ...), comme le stipule comme l'article 51 de la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes de 2014.

- **campagnes de communication** : à l'image des moyens de communication déployés en matière de sécurité routière pour réduire le nombre de décès sur les routes, **les violences sexistes et sexuelles doivent faire l'objet, régulièrement, de campagnes massives d'information**. Ce n'est qu'ainsi que le numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences – le 3919 – sera connu de toutes et tous, et que cette question sera perçue comme une priorité nationale.

- **prévention et éducation à la sexualité dès le plus jeune âge** : pour atteindre l'égalité femmes-hommes demain, il est nécessaire de prévenir les violences sexistes et sexuelles dès la maternelle et de généraliser l'éducation à la sexualité tout au long de la scolarité des jeunes.

Samedi 25 novembre, le Président Emmanuel MACRON s'exprimera sur les violences faites aux femmes à l'occasion du lancement de la grande cause du quinquennat pour l'égalité femmes-hommes. Pour Danielle BOUSQUET, Présidente du Haut Conseil à l'Égalité : « *Nous assistons à un tournant dans la prise de conscience de l'ampleur des violences sexistes et sexuelles qui doit maintenant se traduire par une réponse politique à la hauteur des besoins.* ».